



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRAISSESSAC

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13.04.2021

ID : 034-213401177-20210412-2021_25-DE

Département : HERAULT

Commune de Graissessac

Séance du 12 avril 2021

Date de convocation : 06 avril 2021

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Procuration : 3

Hélène Petergac a donné procuration à Christiane Navard

Céline Gil a donné procuration à Guy Granier

Renée Raynal a donné procuration à Alain Dantoni

Objet : Gel du 07 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douzième jour du quatrième mois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Graissessac s'est réuni en assemblée ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mariette COMBES.

Présents : P. Belles, A. Bernard, M. Combes, A. Dantoni, S. Fanti, T. Gaumet, G. Granier, J. Hernandez, A. Jalabert, C. Navard.
Christiane NAVARD a été élue secrétaire.

CONSIDERANT :

- Toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril qui a impacté l'économie agricole sur le territoire national,
- qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vigneron ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échéances bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs,
- que cette situation est inédite par son ampleur nationale,
- que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault avec 809 millions d'euros, dont 80% provient de la viticulture,
- que cette économie départementale concernant 7 547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés,
- qu'une large partie des terres agricoles et arboricoles et notamment les 84 900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes.

En regard, des multiples milliards du plan de relance consacrés aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires ; le Conseil Municipal **DEMANDE** au gouvernement la mise en place d'un véritable **PLAN de SAUVETAGE** de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

M.COMBES,
Le Maire,

